

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	12

3-2410/2022

Date de la convocation

17 octobre 2022

Date d'affichage

17 octobre 2022

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 24 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Yannick CLAVERIE (ayant donné procuration à Mme Elisabeth POUTS), M. Grégory PALENGAT (ayant donné procuration à M. Patrick PAREDES) M. Frédéric CATHALOGNE, Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick PAREDES.

Objet : vente de terrains communaux situés impasse Jambet

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de vendre les 3 lots situés Impasse de Jambet composant la parcelle cadastrée section B n° 732 d'une superficie totale de 2373 m² afin de pouvoir engager certains travaux au sein de la commune sans avoir recours à l'emprunt.

Il propose de mettre à la vente les lots viabilisés à 55 € le m² dont les surfaces sont les suivantes :

- Lot n° 1 : 753 m² soit 41.415,00 € le terrain,
- Lot n° 2 : 781 m² soit 42.955,00 € le terrain,
- Lot n° 3 : 859 m² soit 47.245,00 € le terrain.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire et de fixer le prix de mise en vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la mise en vente des 3 lots viabilisés situés sur la parcelle cadastrée B n° 732 tels que définis ci-dessus.

FIXE le prix de vente à 55 euros le m² soit 41.415,00 € pour le lot n° 1 d'une superficie de 753 m², 42.955,00 € pour le lot n° 2 d'une superficie de 781 m², 47.245,00 € pour le lot n° 3 d'une superficie de 859 m².

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Guy CAZALET

